

LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) PORTE LES ENGAGEMENTS DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU HANDICAP (CIH) DE JUILLET 2021



UN ENGAGEMENT FINANCIER IMPORTANT DE REVALORISATION DE L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ (AAH)

L'AAH a fait l'objet d'une revalorisation exceptionnelle de 819 € en mai 2018 à **903 €** au 1^{er} avril 2021. Depuis 2017, la dépense totale d'AAH aura **progressé de +25 %** (+ 2,4 Md€) pour atteindre 12 Md€.



LE RÉFORME DE LA PRISE EN COMPTE DES REVENUS DU CONJOINT AU BÉNÉFICE DES FOYERS MODESTES

Cette réforme (0,2 Md€) permet de **soutenir les bénéficiaires de l'AAH en couple dont les revenus sont les plus modestes**, avec un abattement fixe de 5 000 € sur les revenus du conjoint, majoré de 1 100 € par enfant. Cette mesure conduira **120 000 foyers à bénéficier d'une hausse moyenne de 110 € par mois**.



LE MODÈLE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) RÉAFFIRMÉ

- **10 M€** pour annualiser le calcul de l'aide au poste pour la mise en œuvre d'un **droit au retour pour les usagers partis travailler en milieu ordinaire**.
- **15 M€** pour le **financement d'un fonds d'aide à la transformation des Esat** pour permettre la modernisation des outils de production et des activités commerciales.

HANDICAP

LES MESURES DU BUDGET 2022



LE BUDGET 2022 RÉAFFIRME LE HANDICAP COMME PRIORITÉ DU QUINQUENNAT



4,7 % D'AUGMENTATION DE L'OBJECTIF NATIONAL DES DÉPENSES D'ASSURANCE MALADIE (ONDAM) HANDICAP

0,4 MD€ POUR REVALORISER LES SALAIRES DES PROFESSIONNELS

PRÈS DE 0,6 MD€ sont mobilisés pour créer de nouvelles solutions inclusives pour les personnes en situation de handicap et revaloriser les professionnels qui les accompagnent.

- **387 M€ POUR REVALORISER LES SALAIRES** dans le cadre du Ségur et des accords Laforcade, avec l'extension du complément de traitement indiciaire.
- **39 M€ POUR REVALORISER LES SALAIRES** de la branche de l'aide à domicile.



LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE



LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Dans la continuité de la création de nouveaux droits, avec **la prestation de compensation du handicap (PCH) « parentalité »** créée au 1^{er} janvier 2021, des services de soutien à la périnatalité et à la parentalité des personnes en situation de handicap vont être déployés sur tous les territoires.



DES MOYENS POUR ASSURER L'INCONDITIONNALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Structurées en réseau au 1^{er} janvier 2022, les **Communautés 360** vont être renforcées avec le recrutement d'assistants de projets et de parcours de vie pour accompagner les personnes et leurs familles.



UN PLAN DE SOUTIEN AUX MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH) POUR AMÉLIORER LES DÉLAIS

Comme en 2021, **10 M€** sont mobilisés pour résorber les retards dans le traitement des demandes. Ils doivent permettre d'accompagner la mobilisation des MDPH en faveur de la « garantie délai ». Cet engagement financier s'inscrit dans le cadre de la **feuille de route « MDPH 2022 »**.

LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'AUTISME AU SEIN DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT



L'ÉLARGISSEMENT DES PLATEFORMES DE REPÉRAGE ET D'INTERVENTION PRÉCOCE

9 M€ sont destinés au renforcement des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) pour accélérer les démarches de diagnostic et d'intervention précoce et les élargir aux enfants de 7 à 12 ans.

LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SCOLARISATION

12 M€ sont consacrés en 2022 au déploiement de nouvelles unités d'enseignements autisme, portant à **380 le nombre d'unités déployées sur l'ensemble du territoire**.

LA CRÉATION D'UNITÉS DÉDIÉES AUX ADULTES

8 M€ en 2022 permettront de créer des unités résidentielles de petite taille afin d'accueillir les adultes autistes présentant des troubles sévères.